

Saisissez votre recherche...



 **FERMER**



Le recyclage de vos lampes

Quelles lampes doit-on recycler ?



Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes variables, mais elles portent toutes le symbole « **poubelle barrée** », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

Il s'agit principalement de :

- **tubes fluorescents dits "néons"**
- **lampes fluocompactes dites "basse consommation"**
- **Lampes à LED**

LED



Récylum - 2014 - ©

Les lampes qui ne se recyclent pas

- les ampoules halogènes
- les ampoules classiques à incandescence

À jeter :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre

Où déposer vos lampes usagées ?

Déposez vos lampes **en déchèterie du lundi au samedi de 8h00 à 18h15** (fermée les dimanches et jours fériés)

- Déchèterie de Mercin-et-Vaux

18 bis route de Compiègne

02200 Mercin-et-Vaux

Tél : 03 23 53 33 17

- Déchèterie de Villeneuve-Saint-Germain

Rue de Flandres-Dunkerque

02200 Villeneuve-Saint-Germain

Tél : 03 23 73 38 83



Rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerces de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.)

[Voir les points de collecte les plus proches de chez vous](#) ↗



Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes sont prises en charge par **Recyllum**, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.

La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'**éco-contribution** que chacun paye en achetant une lampe neuve.

Que deviennent les lampes que vous déposez dans les bacs de recyclage* ?

Recyclage

87 % Verre

5 % Métaux



Fabrication
de cadres de vélo,
de nouveaux tubes
fluorescents...



Valorisation Energetique

2 % Plastique

Neutralisation

(stockage dans une
installation sécurisée)

2 % Poudres fluorescentes

0,005 % Mercure

Elimination

4 % verre, plastiques, métaux...

(certains matériaux peuvent
par exemple être collés ensemble,
ils ne sont alors plus recyclables)



Les lampes
se recyclent
à près de 90 %
de leur poids !

Quels sont les résultats dans le Soissonnais en 2016 ?

**1,2 tonne de lampes collectées dans les déchèteries de Mercin-et-Vaux
et Villeneuve-Saint-germain**



GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION

LES TERRASSES DU MAIL
11, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
02880 CUFFIES

☎ **03 23 53 88 40**

📠 03 23 53 88 41

@ CONTACTEZ-NOUS

